

Mise en ligne : 25 mars 2018.  
Dernière modification : 2 avril 2021.  
[www.entreprises-coloniales.fr](http://www.entreprises-coloniales.fr)

## SOCIÉTÉ DES MESSAGERIES DU LITTORAL, Gouraya et Saint-Eugène, près Alger (1914-1942)

S.A., 3 juillet 1914.

*(Le Sémaphore algérien, 13 janvier 1920)*

À partir du 20 janvier, un service automobile quotidien fonctionnera entre Alger et Cherchell, organisé par la Société anonyme des Messageries du Littoral, dont le siège est à Alger, 1, rue Maréchal-Soult.

---

*(Le Sémaphore algérien, 2 avril 1920)*

Le service des autobus Blida-Cherchell, organisé par la Société des Messageries du littoral, commencera à fonctionner le 10 avril prochain.

---

AEC 1921 :

Société des messageries du littoral, Gouraya (Algérie). — F. 1914. — 325.000 fr. —  
Entrepr. de transports à Alger, Castiglione, Cherchell, Duplex, Tenès.

---

### SOCIÉTÉ DES MESSAGERIES DU LITTORAL

S.A. au capital de 0,325 MF.

Siège social à Gouraya (Algérie)

(Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie,

*Annuaire des valeurs de l'Afrique du Nord, 1922-1923, p. 172)*

Conseil d'administration

composé de 10 membres, nommés pour 6 ans, propriétaires de 50 actions.

MOUCHERONT (Paul) <sup>1</sup>, bd Laferrière, Alger ; pdt ;

PLANÇON (Alphonse), à Gouraya, adm. délégué ;

JONNART (Robert) [gendre de Moucheront], à Gouraya ;

MASSONET (Louis), à Gouraya ;

FAISSOLLE (Marius), à Cherchell ;

THOUVENOT (Maurice) à Villebourg ;

THOUVENOT (Paul), à Duplex ;

---

<sup>1</sup> Paul Moucheront (Condé-sur-Escaut, 22 août 1854-Paris, 6 août 1926) : fils de douanier. Marié en 1884 à Jeanne Guerber. Directeur des douanes de l'Algérie (1901-1924). Président de la Cie africaine de cultures industrielles et (juillet 1924) administrateur délégué à Alger du Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie. Officier de la Légion d'honneur.

PIZANI (Augustin), à Cherchell ;  
CERVERA (Michel), à Cherchell.

Objet. — Expl., dans les centres d'Alger, de Castiglione, Cherchell, Dupleix, Francis-Garnier, Ténès et autres centres environnants, d'une entreprise de transport, louage de voitures et camionnage de toute nature et généralement de toutes entreprises se rattachant directement ou indirectement à l'objet social.

Assemblée générale. — 1 voix par 10 act. ; maxi 10 voix.

Répartition des bénéfices. — 5 % à la rés. légale ; 6 % d'intérêt aux act. ; le solde : 20 % au conseil ; 80 % aux act.

---

LA CHIFFA  
Accident d'autobus  
(*L'Écho d'Alger*, 4 février 1924)

Ce jour, vers treize heures. un accident qui aurait pu avoir de très graves conséquences, s'est produit sur la route d'Alger à Oran, à environ deux kilomètres de La Chiffa, à proximité des fermes Hardy.

L'autobus des Messageries du Littoral, qui fait le service bijournalier d'El-Affroun à Blida et dans lequel se trouvait une trentaine de voyageurs, se dirigeant vers cette dernière ville, quand, à un moment donné, pour une cause inconnue et inattendue, le lourd véhicule, à la suite d'un dérapement cause par le mauvais temps de ces jours derniers, fut projeté dans le fossé droit de la route. où il se renversa complètement.

Grâce au peu de vitesse de l'auto et aussi grâce au sang-froid du mécanicien, la culbute fut amortie et tous les voyageurs, après un émoi bien compréhensible, purent sortir indemnes de leur fâcheuse situation qui aurait pu être désastreuse.

---

Transports sur routes  
(*L'Écho d'Alger*, 1<sup>er</sup> juin 1924)

Il n'est bruit, dans les milieux financiers algériens, que de la fusion prochaine des trois grandes sociétés de transport automobile : Société anonyme des Messageries du Littoral: AMBROSI et Cie ; L. VEUVE, PEREZ et Cie et leur constitution en société anonyme.

Le but de la nouvelle Société serait, dit-on, l'intensification des transports automobiles des voyageurs et des marchandises, la création de lignes nouvelles permettant de desservir les localités dépourvues jusqu'ici de transports en commun et l'amélioration du matériel de transport de façon à le rendre plus confortable.

Il semble que la constitution de cette Société correspond à une nécessité impérieuse en Algérie où les moyens de communication par chemins de fer sont imparfaits. Si, d'autre part, il est exact que les services d'autobus sont en progrès considérable depuis quelques années, si les vieilles diligences ont presque disparu de la circulation, il n'en est pas moins vrai que les moyens actuels de locomotion en commun sont loin de correspondre aux nécessités présentes.

Il apparaît donc que l'idée directrice des promoteurs de cette affaire est excellente et qu'elle mérite d'être encouragée.

---

LES SERVICES D'AUTOBUS  
par A. VISBECQ,  
directeur de l'École coloniale d'apprentissage de Dellys  
(*Le Mercure africain*, 2 juillet 1924, p. 856-857)

L'automobile s'impose de plus en plus comme facteur de l'évolution économique de la colonie. Il remédie à l'insuffisance des moyens de transport par voie ferrée et concurrence même le rail dans beaucoup de régions. La souplesse et les facilités de ce mode de locomotion, sa rapidité, l'absence de transbordement le font dans bien des cas préférer à tout autre.

Malgré un relèvement récent de 10% des tarifs, ceux-ci sont plus avantageux pour les voyageurs que ceux des chemins de fer. La différence en faveur de l'autobus menace même de s'accroître puisque l'on discute en ce moment le relèvement des tarifs des voies ferrées. Il faut noter aussi que certains services automobiles, en Kabylie notamment, prennent une large et peut-être imprudente surcharge en offrant aux travailleurs des places « au rabais ».

Pour le montage, l'entretien, la réparation, la conduite de ces voitures, il s'est progressivement constitué un outillage important qui assure aujourd'hui à une main-d'œuvre technique de plus en plus nombreuse un travail sérieux et rémunérateur.

Si l'on envisage maintenant la question de l'automobilisme algérien dans son ensemble, on est frappé de sa répercussion sur le commerce d'importation. Le bulletin de la chambre de commerce d'Alger donne les chiffres de fr. 68.400.000 pour 1922 et de fr. 98.700.000 pour 1923. Le développement de la circulation automobile joue donc un rôle considérable dans le mouvement général des échanges.

Enfin, il n'est pas sans intérêt de noter le profit que retire le budget des recettes de l'Algérie de l'accroissement continu du nombre de véhicules. Rappelons, en effet, que la taxe est de 20 francs par an et par cheval jusqu'à 16 C. V., de 40 francs pour des puissances supérieures à 16 C.V. Ces taxes sont quadruplées pour motrices et remorques montées sur roues à bandages-non caoutchoutés, ceci en raison de l'usure particulière que provoquent aux routes les véhicules sans pneumatiques.

Au budget de 1924, l'impôt sur les transports en commun par voitures automobiles figure pour 2.500.000, la taxe pour 2.425.000 ; cette dernière est en augmentation de 700.000 sur l'année 1923.

Quelques chiffres suffiront à mettre en évidence la situation ; nous nous bornerons ici à parler des camions et des autobus.

Départements	Nombre de véhicules							
			1919					
	Camion	Autobus		Autobus	Camion	Autobus	Camion	Autobus
Alger	125	74	656	197	786	218	941	243
Oran	123	29	487	44	707	50	814	64
Constantine	39	26	139	54	262	27	300	37
	287	129	1.282	295	1.755	295	2.055	344

Les augmentations, on le voit, sont sensibles ; elles se chiffrent pour 1922 par 300 camions et 49 autobus. Dans ces nombres figurent 211 camions et 45 autobus neufs entrés en service.

Les pouvoirs publics subventionnent les services d'autobus dans les régions dépourvues de voies ferrées. Un arrêté gouvernemental du 23 février 1912 fixe les conditions dans lesquelles sont accordées ces subventions.

En 1922, 14 lignes desservant 1100 kilomètres ont été subventionnées. Les départements et les communes ont alloué 95.900 francs, la Colonie 290.720 fr.

La longueur des lignes desservies est de 18.840 km.

Les entreprises d'autobus n'ont d'ailleurs rien négligé pour assurer aux usagers un confort satisfaisant ; Alger est sillonnée aujourd'hui de voitures vraiment remarquables sous tous les rapports.

Par des groupements utiles, certaines de ces entreprises améliorent les conditions d'exploitation, évitent une concurrence désastreuse, offrent au public le maximum de garanties, aux rentiers des placements intéressants.

Dans le département d'Alger, les principales sociétés de transports automobiles sont :

— la Société anonyme des Messageries du Littoral qui dessert 14 lignes et couvre journalièrement un parcours de 2.074 kilomètres avec 22 autobus ou camionnettes, 7 autos-cars, 9 voitures de tourisme, 26 camions et autant de remorques.

— la société en commandite simple Ambrosi et Cie, dite Auto-Traction de l'Afrique du Nord, desservant 4 lignes sur un parcours journalier de 900 à 1.000 kilomètres avec 9 gros autobus, 1 voiture de tourisme, 11 camions et 27 remorques.

— la société en nom collectif L. Veuve et Pérez et Cie, qui assure le service sur 11 lignes représentant 1.400 km. de parcours journalier avec un matériel de 14 camionnettes, une voiture de tourisme, 2 camions et 5 remorques.

Ces sociétés, qui touchent 280.000 francs de subventions diverses, se proposent, à l'heure actuelle, de fusionner pour former « La Société des Transports automobiles algériens réunis » au capital de 10.000.000. La moitié de ce capital est offerte au public sous forme d'actions de 500 francs à 7 %.

Il est certain qu'on peut estimer les bénéfices futurs bien supérieurs à ceux des trois sociétés séparées ; or, ces derniers étaient déjà très satisfaisants. Le groupement envisagé offre donc des garanties sérieuses financièrement parlant ; il sera, de plus, une force nouvelle au service de l'évolution économique de la région.

Au moment où les nécessités budgétaires nous obligent à restreindre l'ampleur des grands projets de lignes ferrées nouvelles, l'autobus apporte au pays un appoint considérable qui nous rassure et nous console. Il s'adapte d'ailleurs peut-être mieux aux conditions diverses de la vie coloniale et offre l'immense avantage de ne pas engager les ressources du pays dans une forme d'exploitation dont le déficit continu est un sujet d'alarme.

---

Transports sur routes  
(*L'Écho d'Alger*, 19 juillet 1924)

Nous avons annoncé il y a quelques jours comme probable, la fusion des 3 principales sociétés de transport en commun par automobiles : La Société des Messageries du Littoral ; Ambrosi et Cie ; L. Veuve, Pérez et Cie.

Aujourd'hui c'est chose faite, les statuts de la nouvelle société en formation, qui se dénommera Société de Transports automobiles Algériens réunis, ont été établis par M<sup>e</sup> A. Godin, notaire à Alger.

La société sera au capital de 10.000.000 de francs, divisé en 20.000 actions de 500 francs, dont la moitié souscrites par les apporteurs.

Ces actions rapporteront un intérêt net d'impôt de 7 p. 100 indépendamment du dividende qui sera fixé chaque année par l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration sera présidé par M. Paul Moucheront, directeur des douanes en retraite, officier de la Légion d'honneur.

Parmi les membres du conseil, nous relevons les noms de M. Billion du Plan, adjoint au maire d'Alger, chevalier de la Légion d'honneur ; M. Robert Jonnart, propriétaire à Alger ; M. Alphonse Plançon, administrateur délégué des Messageries du Littoral ; M. Charles Ambrosi de l'Auto-Traction Nord-Africaine, MM. L. Veuve, L. Pérez et L. Greuter, de la firme L. Veuve, Pérez et Cie.

Le comité de direction sera composé de MM. A. Plançon, Ch. Ambrosi, L. Veuve, L. Pérez et L. Greuter, c'est-à-dire les hommes qui ont mené au succès les trois affaires actuellement fusionnées.

Cette réunion d'hommes, dont la compétence et la valeur morale ne sont plus à établir, est la garantie absolue de la réussite de la nouvelle société et la certitude pour les futurs souscripteurs d'actions que leurs capitaux seront en bonnes mains.

---

AVIS  
Alger-Marengo  
(*L'Écho d'Alger*, 14 septembre 1924)

La Société des Messageries du Littoral, émue de la vitesse excessive pratiquée à ce jour par ses voitures effectuant le service de Marengo à Alger par le littoral et des dangers constants qu'offrent ces vitesses, prévient le public que, pour assurer plus de sécurité et de tranquillité aux voyageurs, elle donne ce jour des instructions formelles à son personnel pour qu'à l'avenir, une marche régulière et suivie soit pratiquée sans se préoccuper des autres voitures, et qu'en tout point, il se conforme à l'esprit du nouveau Code de la route algérien.

Pour l'horaire, prière se renseigner au bureau des localités.

---

AVIS  
TRANSPORTS SUR ROUTES  
(*L'Écho d'Alger*, 30 septembre 1924)

Contrairement à l'annonce parue dans les quotidiens du 19 juillet écoulé, MM. Ch. AMBROSI et Cie (Auto-traction de l'Afrique du Nord) ont l'honneur d'informer leur aimable et fidèle clientèle ainsi que le public, que la Société de transports en commun dite « Société de transports automobiles algériens réunis » n'a jamais été formée et que, par conséquent, aucune fusion de la Société des Messageries du Littoral et Veuve, Pérez et Cie avec MM. Ch. AMBROSI et Cie n'a eu lieu.

MM. Ch. AMBROSI et Cie continuent comme par le passé à exploiter leur réseau automobile Alger, Aumale, Bou-Saâda, Aïn-Bessem, Bouïra ainsi que tous transports par camions automobiles des quais en ville ou toutes autres directions.

---

AVIS DE DÉCÈS  
(*L'Écho d'Alger*, 16 octobre 1926)

PARIS-ALGER. — Madame et Monsieur Robert Jonnart ;  
Mesdemoiselles Christiane et Paulette Jonnart ;  
Messieurs Marcel, Jacques et Claude Jonnart ;

Madame et Monsieur Herbin-Moncheront ;  
Madame Veuve Octave Guerber ;  
Mademoiselle Marthe Guerber ;  
Monsieur et Madame Jean Guerber et leurs enfants ;  
Madame et Monsieur Eugène Chabanier et leurs enfants ;  
Madame et Monsieur André Disery et leurs enfants ; Mademoiselle Andrée Guerber ;  
Monsieur Roger Guerber ;  
Madame Veuve Paul Herbin et son fils ;  
Madame Veuve Paul Herbin et son fils ;  
Madame Veuve Émile Herbin et sa fille ;  
Monsieur Louis Bouquet ;  
Les familles Bouquet-Soisse, Bouquet-Crépin, Boutinet-Jourdain, Bouquet-Pottier,  
Dellelys-Bouquet, Bouquet-Fournier, Moucheront, Jonnart  
ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la  
personne de

monsieur Paul MOUCHERONT  
officier de la Légion d'honneur ,  
administrateur honoraire des douanes,  
administrateur délégué du Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie à Alger  
leur père, grand-père, frère, beau-frère, oncle, cousin et allié, décédé à Paris, le 6  
août 1926, dans sa 72<sup>e</sup> année.

Le service funèbre a eu lieu le mardi 10 août, à l'église de Notre-Dame de la  
Miséricorde, à Paris. L'inhumation se fera à Alger au cimetière de Saint-Eugène, où on  
se réunira aujourd'hui samedi à quatre heures.

POMPES FUNÈBRES ALGÉRIENNES (ancienne Maison Cosso-Gentil). Pompes funèbres  
générales et Trouvain réunis, 62, rue de Constantine et 8, place Bugeaud. Téléphones :  
27-03 et 19-79.

---

« La Betterave » [Nordistes d'Alger]. — Le président et le comité prient les sociétaires  
de bien vouloir assister aux obsèques de leur compatriote

Monsieur MOUCHERONT  
administrateur honoraire et douanier  
Réunion : cimetière de Saint-Eugène, samedi 16 octobre, à seize heures.

---

SOCIÉTÉ DES MESSAGERIES DU LITTORAL  
S.A. frse au capital de 0,325 MF.  
Siège social à Gouraya (Algérie)  
Siège administratif : 22, rue Carnot, Saint-Eugène, Alger  
(Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie,  
*Annuaire des valeurs de l'Afrique du Nord, 1927-1928, p. 164-165*)

Conseil d'administration  
composé de 15 membres au plus, nommés pour 6 ans, propr. de 50 actions.  
PLANÇON (Alphonse), à Gouraya ; adm. délégué ;  
JONNART (Robert), villa Ali Chérif, Alger ;  
RIEUX (Pierre du), à Cherchell ;  
COMBE (Henri), à Orléansville ;  
LO PINTO (Arthur), à Orléansville ;  
MASSONET (Louis), à Saint-Eugène, Alger ;

FAISSOLLE (Marius), à Cherchell ;  
THOUVENOT (Maurice) à Villebourg ;  
THOUVENOT (Paul), à Dupleix ;  
PIZANI (Augustin), à Cherchell ;  
CERVERA (Michel), à Cherchell.

#### COMMISSAIRES DES COMPTES

FRANÇOIS (Augustin), à Cherchell ;  
CHAMBRIGE (Marcel), à Cherchell.

#### Résultat 1925

Recettes brutes	3.051.239 15
Dépenses réelles	2.651.936 60
Excédent des recettes sur les dépenses	399.302 55
Amortissements divers	366.802 55
Dividende par action	25 00

Total de bilan

3.290.119 35

#### GOURAYA

A la Société des messageries du littoral  
(*L'Écho d'Alger*, 8 juin 1929)

Nous avons le plaisir de voir arriver, dimanche matin, une délégation du personnel de la Société anonyme des messageries du littoral, conduite par notre sympathique camarade Mouloud Hamdine, chevalier de la Légion d'honneur.

Cette délégation se rendait aussitôt chez notre ami Plançon, administrateur délégué et président du conseil d'administration de cette importante société.

En termes élevés, Mouloud adressait à notre distingué maire, réélu pour six ans, les félicitations de tout le personnel. Si Bel Henni et son camarade Gamat remettaient à Mme Plançon une magnifique gerbe de fleurs, et à M. Plançon une superbe écharpe tricolore, offerte par tout le personnel.

Après avoir remercié de cette délicate attention, on sablait le champagne.

Un apéritif, chez le camarade Durand, et tous se dirigeaient vers le marché couvert, artistiquement pavoisé pour la circonstance, où un couscous taïba, préparé par notre camarade Si Zerouali El Hadj, négociant et conseiller municipal, réunissait Français et indigènes en des agapes fraternelles. Ce couscous, offert par notre dévoué maire, était copieusement arrosé par un petit vin muscat (cru du Bel-Air), offert par le camarade Guigues ; ce nectar du bled donna de la gaieté à tous et les chanteurs ne se firent pas prier.

Un fin dîner réunissait les intimes, après dîner, les autos des copains suivaient la puissante Delage de notre camarade pour amener notre jeunesse au bal des Dames de France à Cherchell.

---

SOCIÉTÉ ANONYME DES MESSAGERIES DU LITTORAL  
Société anonyme française, au capital de 11.080.000 de fr.  
Siège social à Gouailla  
Siège administratif à Saint-Eugène, près Alger, 22, rue Carnot

---

Augmentation de capital de 2.000.000 de francs, par l'émission de 20.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 100 francs chacune  
Avis pour l'exercice du droit de préférence (souscription à titre irréductible) et la souscription à titre réductible  
(*L'Écho d'Alger*, 12 juin 1930)

La Société anonyme des Messageries du Littoral, au capital de quatre millions de francs, divisé en quarante mille actions de cent francs chacune, dont le siège social est à Gouraya, fait connaître que, suivant délibération en date du 29 mars 1930, le conseil d'administration a, en vertu de l'autorisation contenue dans l'article 9 des statuts, décidé d'augmenter le capital social d'une somme de deux millions de francs, par l'émission de vingt mille actions nouvelles de numéraire émises, savoir :

au taux de 105 francs, c'est-à-dire avec une prime de 5 fr. pour les actions souscrites à titre irréductible ou de souscription de préférence par les actionnaires anciens, à raison d'une action nouvelle pour quatre actions anciennes.

Et au taux de 120 francs, c'est-à-dire avec une prime de 20 francs par titre, pour les actions souscrites, à titre réductible.

Ces nouvelles actions auront droit au premier dividende de 6 % de leur valeur nominale, déterminé par l'article 56 des statuts, sur la portion dont elles se trouveront libérées, à partir du jour du versement

Elles seront de même rang et catégorie que les quarante mille actions déjà existantes et seront complètement assimilées aux dites actions à compter du jour de leur libération intégrale.

Conformément à l'article 9 des statuts et à la délibération susvisée du conseil d'administration du 29 mars 1930, les propriétaires des actions actuellement existantes ont un droit de préférence pour la souscription à titre irréductible de dix mille actions sur les vingt mille à émettre et ce, à raison d'une action nouvelle pour quatre actions anciennes.

Ce droit devra être exercé par eux, à peine de déchéance, au plus tard, le quinze juin mil neuf cent trente.

Du 15 au 25 juin 1930, les actionnaires auront, en outre, le droit, de souscrire par préférence, au taux de 105 francs et dans la proportion du nombre d'actions anciennes possédés par chacun d'eux. Celles des 10.000 actions nouvelles qui n'auraient pas été souscrites par leurs co-intéressés, en vertu de l'exercice du droit de préférence à titre irréductible qui leur est accordé.

Du 1<sup>er</sup> au 25 juin 1930, toute personne, actionnaire ou non, aura le droit de souscrire, à titre réductible jusqu'à concurrence de 10.000 actions, des actions nouvelles au taux de 120 francs.

Le montant des actions nouvelles souscrites, soit à titre irréductible, soit à titre réductible, ainsi que les primes afférentes à ces actions seront payables, savoir :

Un quart et le montant intégral de la prime au moment de la souscription.

Et les trois autres quarts, le 31 juillet 1930.

Les souscriptions et versements seront reçus :

Pour les actions souscrites à titre irréductible :

— s'il s'agit d'actions nominatives : sur la présentation des titres de ces actions qui seront revêtus d'une estampille indiquant que leurs propriétaires auront exercé leur droit de préférence ;

— s'il s'agit d'actions au porteur : sur présentation du coupon numéro 3, qui sera détaché de ces titres et annulé en tant que coupon de dividende, et sur justification de leur qualité de propriétaires d'actions anciennes et du nombre de titres par eux possédés pour la seconde souscription à titre irréductible.

Soit au siège administratif, 22, rue Carnot à Saint-Eugène, près Alger et dans les bureaux de la société ;

Soit dans l'un des établissements ci-après :

a) Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie. 8, boulevard de la République à Alger, ses agences ou succursales ;

b) Compagnie algérienne, ses agences ou succursales ;

c) Étude de M<sup>e</sup> André GODIN, notaire, 2, rue de la Liberté, à Alger ;

d) Bureau nord-africain des sociétés, 24, boulevard Camille-Saint-Saëns, à Alger.

La notice prescrite par la loi du 30 janvier 1907, a été insérée dans le Bulletin des annonces légales obligatoires à la charge des sociétés financières, annexe du *Journal officiel de la République française*, le 28 avril 1930, n<sup>o</sup> 17, et dans les *Petites affiches algéroises et départementales*, journal spécial d'annonces légales se publiant à Alger, feuille du 9 mai 1930, n<sup>o</sup> 190.

Le conseil d'administration.

---

M. Alphonse Plançon reçoit officiellement la Légion d'honneur  
des mains de M. Billion du Plan  
(*L'Écho d'Alger*, 20 juin 1930)

De toutes parts, lorsque fut connue la légitime récompense que le gouvernement de la République, accordait à M. Plançon; les félicitations affluèrent vers la personnalité sympathique du président du conseil d'administration des Messageries du Littoral.

Fonctionnaires, colons d'une même région, commerçants touchant à toutes les branches de l'industrie, et en particulier à celle de l'automobile, se félicitaient de voir un fils d'ouvrier, ancien ouvrier lui-même, être parvenu par son travail mis au service d'une intelligence active, à devenir le chef d'une des principales industries algériennes, et à rendre assez de services à la collectivité pour que le gouvernement l'honore.

Nous avons eu hier à midi, à l'Hôtel Sémiramis, l'occasion de les retrouver tous, autour d'une table où la chère *[sic]* était particulièrement exquise.

MM. le gouverneur général, le secrétaire général du gouvernement, le préfet et le directeur du cabinet, retenus par les devoirs de leur charge s'étaient fait excuser.

Autour de M. Billion du Plan et de M. Plançon avaient pris place MM. Babilot, représentant le préfet, et Michel, secrétaire général de la préfecture ; Mumber, chef de cabinet du préfet ; Thirion, directeur de l'Agriculture ; Vinson, président du tribunal de commerce ; Tarting, président du Syndicat commercial ; Laffont, Moulin, adjoints au maire d'Alger ; Bareteaud, conseiller général de Cherchell ; Grégori et Sarramegna, conseillers municipaux d'Alger ; Amalric, directeur des T. A. [Tramways algériens] ; Mariolle, directeur général des Établissements Dunlop ; Darricarère, Pommier, Béhéjean, Blanc, Mouriès, Jourdan, Berlureau, Cazenave, Michel, Guigues, Moréra, Benoît, L. Veuve, Quintana, Mercier, Claud, Fouque, Dutort, Reyron, Biernaux. Ducollet, Grier, Ruffieux, Bellanger, Dussilon, Bouzigues, Stralen, Dodemah, Valentin, du Rieu, Theuvenet, Bouché, Camoin, Cardinet, Mechin, Bénéjean, Bertallotti, Letellier, Suzini, Misselli, Cabanellas, Faniolle, Roseau, Coquillat, Villeri, Meyer, Cervera, etc.

Ce fut un repas d'une intimité charmante, à la fin duquel, après que M. Billion du Plan eut retracé — avant de lui remettre officiellement la croix de chevalier de la Légion d'honneur — la vie toute de labeur de M. Plançon, après que M. Guigues, conseiller municipal de Gouraya, eut exalté les qualités de créateur et la bonté inépuisable du

récipiendaire, MM. Baretaud, Tarding et Babillot tiennent à dire, au nom de tous à M. Alphonse Plançon, et à sa dévouée épouse l'affection et l'estime de tous.

Lorsqu'il répondit, avec cette simplicité qui le fait aimer de tous, M. Plançon fut vivement applaudi.

Et l'on chanta, M. Michel ramena les convives vers le Nord : il leur dit des histoires authentiquement marseillaises ; M. Maulin, par réaction raconta. des choses vécues en Algérie ; M. Coquillat, avec ferveur, détailla une vieille chanson.

Et le temps passa de la façon la plus agréable du monde, car la joie de tous était faite du plaisir qu'ils espéraient faire, en toute sincérité, à un excellent ami qu'ils savent être un animateur.

---

#### CHERCHELL

Manifestation de sympathie  
(*L'Écho d'Alger*, 28 juin 1930)

À la suite de la grande et belle manifestation du 19 juin, au cours de laquelle le personnel général de la Société des messageries du littoral avait offert à son administrateur délégué, M. Plançon, les insignes de la Légion d'honneur, ce dernier conviait, le samedi 21 juin, tous les chefs de service du secteur Cherchell-Blida-Ténès à déjeuner au Césarée-Hôtel.

Menu exquis, vins capiteux, présentation hors ligne, service parfait.

Plus tard, au Touring-Hôtel, le personnel disponible du secteur de Cherchell était réuni pour un lunch artistement préparé par le vatel Henlin. Après une allocution charmante et très applaudie, adressée par M. Henlin à son ami Plançon, ce fut le tour des artistes amateurs : Ferrat, Corso et Ben Henni qui furent salués de nombreux bans.

Cette bonne journée prouve l'union, l'amitié et la confiance qui règnent dans tout le personnel des Messageries du Littoral.

A 18 h. 30, M. Plançon serra une dernière fois les mains qui se tendaient vers lui et partit vers Alger en compagnie du très estimé chef technique, M. Quintana.

---

#### UNE EXCURSION À BÉNI-HINDEL (*L'Écho d'Alger*, 5 janvier 1936)

Molière (dans l'Ouarsenis)

Un service de transports par route utilisant des cars luxueux, fonctionne avec une régularité parfaite. Il est assuré par l'importante société des Messageries du Littoral, que dirige pour l'endroit, avec une rare compétence, M. Sudry.

À la dernière session du conseil général, les conseillers généraux de la région ont émis le vœu que les Messageries du Littoral soient autorisées à relier Molière à Vialar et Vialar à Orléansville, de façon à donner à toute la région de Beni-Hindel l'importance qu'elle peut ambitionner. L'Administration fera preuve de sagesse en réalisant ce vœu.

---

Les Amis du plateau de Mustapha-Supérieur à Chréa  
(*L'Écho d'Alger*, 25 avril 1936)

Le conseil d'administration des Amis du Plateau de Mustapha a l'honneur d'informer les membres et les habitants qu'une excursion sera organisée à Chréa, le dimanche 24 mai prochain, dans les luxueux cars des Messageries du Littoral.

.....

#### Photo-Ciné-Club d'Alger

Le conseil d'administration du P.C.C.A. a décidé d'organiser pour le dimanche 10 mai prochain, une excursion au Bou-Zegza.

L'itinéraire passera par Arbatache, Bou-Zegza (déjeuner champêtre), Palestro, Les Gorges, Ménerville, et s'effectuera dans de confortables cars des Messageries du Littoral.

Le prix des places est fixé à 17 francs pour les sociétaires et leur famille, et p 19 francs pour les non sociétaires (repas non compris).

Les places peuvent être retenues dès à présent chez M. Guffro Y., journaux, 54, rue d'Isly.

Un avis ultérieur fera connaître l'heure et le lieu de départ.

---

#### Les grévistes d'Alger demeurent sur le tas (L'Écho d'Alger, 24 juin 1936)



Dans le garage des Messageries du Littoral, les employés attendent les résultats des pourparlers

#### La statistique des grèves en Alger

Dans les entreprises de transports poids lourds, taxis, messageries : 629 grévistes contre 612 la veille.

---

La grève menace de s'étendre à Orléansville  
(*L'Écho d'Alger*, 26 juin 1936)

Orléansville, 25 juin (de notre correspondant particulier). — 32 chauffeurs et graisseurs des Messageries du Littoral se sont mis en grève.

Les ouvriers de toutes tendances de diverses corporations ont tenu aujourd'hui un grand meeting au centre prolatérien [prolétarien] au cours duquel Puglièse, Marhouf, Derachmi et Montagne ont pris la parole.

Une délégation a été chargée de présenter un cahier de revendications à la sous-préfecture.

---

A Orléansville  
(*L'Écho d'Alger*, 30 juin 1936)

Après la reprise du travail aux Messageries du littoral, une grève plus importante menace l'agriculture.

.....

---

La grève du personnel des Messageries du Littoral a pris fin  
Les salariés ont obtenu gain de cause  
(*L'Écho d'Alger*, 18 septembre 1936)

Orléansville, 17 septembre (de notre correspondant particulier). — Il y a deux jours, les ouvriers des Messageries du Littoral cessèrent le travail pour protester contre la violation du contrat intervenu entre eux et leur direction.

Les ateliers et garages furent occupés pendant quelques heures, mais les délégués de la C.G.T., sur l'intervention de la sous-préfecture, firent évacuer les locaux.

Des pourparlers furent engagés entre M. Plançon, administrateur délégué de la société, d'une part, et MM. Berthier, secrétaire fédéral des poids lourds et assimilés ; Verdier, délégué de la C.G.T. pour Orléansville, d'autre part, assistés d'une délégation du personnel.

Les négociations furent très courtoises et les thèses patronale et ouvrière ne tardèrent pas à se concilier. Le maintien des salaires actuels a été obtenu avec promesse d'augmentation.

Une indemnité de déplacement a été accordée. [Les congés payés, que les ouvriers indigènes se voyaient refuser, leur seront désormais accordés.](#) Aucun remplacement de personnel ne sera envisagé et les employés congédiés reprendront leur place.

---

Une nouvelle grève du personnel routier des Messageries du Littoral  
(*L'Écho d'Alger*, 24 novembre 1936)

Hier, dès le début de la matinée, les services de transports de voyageurs, les courriers et les échanges ont subi dans toute la région de l'ouest d'Alger, que desservent les autocars de la Société des messageries du littoral, de sensibles perturbations : une nouvelle grève venait d'éclater dans les ateliers et le personnel routier de cette entreprise.

Nous avons pu joindre devant les ateliers fermés de la société, rue Commandant-Lamy, un délégué du personnel qui nous a expliqué les raisons du conflit :

— C'est tout d'abord par solidarité avec nos camarades des ateliers de Cherchell que nous sommes en grève.

En effet, en violation des contrats collectifs et sous prétexte de suppression d'emplois, les ateliers de Cherchell ont été fermés et leur personnel congédié après les grèves de cet été, alors que la compagnie est obligée de faire réparer et entretenir son matériel par des ateliers privés.

Par ailleurs, après quarante-cinq jours de tractations vaines pour la réouverture de ces ateliers, nous avons décidé la grève pour protester contre la non-observation des engagements pris et signés dans les contrats collectifs en ce qui concerne les salaires et les conditions de travail du personnel routier. C'est ainsi que, contrairement aux engagements pris, la société fait effectuer des parcours doubles à ses chauffeurs dans la même journée et qu'elle ne respecte pas les barèmes de salaires. »

Les ateliers de la rue Commandant-Lamy, qui avaient été occupés, très calmement d'ailleurs, au début de la matinée, ont été évacués, sans incident, par les grévistes, à la demande de la police.

---

Cherchell  
INCIDENT DE GRÈVE  
(*L'Écho d'Alger*, 29 novembre 1936)

Les ouvriers de la Société des messageries du littoral, en grève depuis plus de huit jours, ont manifesté mercredi matin au départ d'un car partant dans la direction de Blida.

Les grévistes, après avoir fait descendre les voyageurs peu nombreux, ont conduit l'autocar au garage. Au cours des préparatifs de départ, un gréviste a été légèrement blessé à la jambe par suite de la mise en marche de la voiture.

---

Desfossés, 1938 :

Constit. 18 juillet 1914.

Siège social : Gouraya (Algérie).

Siège adm. : à Saint-Eugène, 12, rue Carnot.

Capital social : 4,6 MF.

Conseil d'adm. : MM. A. Plançon, P., adm.-dél. ; J. Aubry, v.-pdt ; C. Roux ; P. D [???] ; F. Thouvenot, M. Thouvenot, M. Faissolle.

Service financier : CFAT.

	bénéfice brut	amortissements	Bénéfices nets
1931	414	414	—
1932	800	800	—
1933	1.158	1.158	—
1934	635	635	—
1935	905	759	145
1936	1.086	893	193

1937	905	712	194
------	-----	-----	-----

Orléansville  
LA SAINT-ÉLOI AUX MESSAGERIES DU LITTORAL  
(*L'Écho d'Alger*, 9 décembre 1938)

La Saint-Éloi a été fêtée dignement cette année par le personnel des Messageries du Littoral grâce à la présence à Orléansville de l'administrateur délégué de la société, M. Plançon.

Samedi, vers 18 heures, un apéritif d'honneur était offert à tout le personnel dans la grande salle de la brasserie des Messageries.

Au cours de cette manifestation, un service de valeur fut remis à M. Plançon de la part de tout le personnel des Messageries qui avait tenu à lui prouver son attachement. Mme Plançon ne fut pas oubliée et une gerbe lui fut offerte.

---

POLICE DES ETRANGERS  
(*L'Écho d'Alger*, 18 octobre 1939)

Les gendarmes de notre brigade, au cours de leur tournée ont rencontré sur la route Moutonnaire un étranger, sujet grec, se nommant Daratsianak Andrias, âgé de 33 ans, employé aux Messageries du Littoral d'Alger, qui circulait dépourvu de papiers d'identité d'étrangers et l'ont mis en état d'arrestation. Procès-verbal a été dressé au patron pour emploi d'étranger non en règle. L'inculpé a été présenté au procureur de la République à Alger.

---

SOCIÉTÉ ANONYME DES MESSAGERIES DU LITTORAL  
au capital de 4.600.000 francs  
Siège social à Alger, rue de Douai  
(*L'Écho d'Alger*, 23 août 1942)

Les actionnaires sont informés que la dissolution anticipée de la Société décidée par l'assemblée générale extraordinaire du 20 avril 1942 est devenue définitive par suite de la constitution définitive de la société anonyme « Messageries du Littoral et Transports Mory » au capital de 10.500.000 francs.

En conséquence, les actionnaires pourront, à partir du 1<sup>er</sup> septembre 1942, déposer leurs anciens titres pour l'échange contre les titres de la nouvelle société à Alger, 2, boulevard Baudin.

Les liquidateurs.

---

Suite :

Absorption par les Transports Mory (filiale du groupe de Boulogne-sur-Mer) :  
[www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Transports\\_Mory-Alger.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Transports_Mory-Alger.pdf)